



SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL
ART EN TERRITOIRE
à Clermont l'Hérault et dans le Clermontais



**Convention de partenariat
pour l'accueil et l'organisation de spectacles**
N°22COCOM15

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Théâtre Le SILLON

Espace Marcel Vidal

20, avenue Raymond Lacombe BP 40 - 34800 Clermont-l'Hérault

Numéro S.I.R.E.T. : 243 400 355 00034 - code APE 8411 Z

Téléphone : 04 67 88 95 50

Représenté par **Monsieur Claude REVEL**, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « **La Communauté de communes du Clermontais** »

et

La COMMUNE DE PAULHAN

Mairie

19, Cours National – 34230 Paulhan

Téléphone : 04 67 25 00 08

Représentée par **Monsieur Claude VALERO**, en sa qualité de Maire

Ci-après dénommée « **La Commune de Paulhan** »

Préambule :

Depuis plusieurs années, le Théâtre Le SILLON organise plusieurs spectacles en partenariat avec la Commune de Paulhan sur son espace public mais aussi dans ses locaux afin de venir au plus près du public. Les parties souhaitent reconduire et renforcer ce partenariat en contractualisant des engagements de soutien respectif.

Ceci étant exposé, Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités administratives, techniques de la collaboration entre les parties dans le cadre d'un partenariat permettant d'organiser :

Projet « Les Vendanges du Sillon » : les 21 et 22 octobre 2022 à 20h30 salles des fêtes de Paulhan - payant
Un temps fort de spectacles d'humour. Dès 19h30, dégustation de vins.

Le 20 octobre 2022 : 1ere représentation à Canet

➤ **Le 21 octobre : « Le Barbu du Square » de Bobby Lapointe, mis en scène par Philippe Car**

Le Barbu du square est la seule pièce de théâtre de Boby Lapointe, jamais éditée, jamais montée. Pour le centième anniversaire de sa naissance, voilà une bizarrie enfin réparée !

Ici, contrairement à ses chansons, Boby ne propose pas de jeux de mots mais des jeux de rôles cocasses. L'auteur s'amuse jusqu'à l'absurde avec les codes du vaudeville : amants cachés, doubles vies, quiproquos s'enchaînent de manière débridée. Boby se moque de cette forme bourgeoise de théâtre, tout en jouant avec, et en abordant des thèmes finalement très actuels, notamment autour de la question du genre et de la filiation.

C'est à Philippe Car, metteur en scène de l'Agence de Voyages Imaginaires, qu'a été confiée l'adaptation et la mise en scène de ce texte. Cela promet un spectacle plein d'humour, de fantaisie, d'imagination délirante - que l'artiste piscénois ne renierait pas - et ponctué de chansons dans le pur style Boby !

➤ **Le 22 octobre : « Des étoiles et des idiots » par Les Fouteurs de Joie**

Des étoiles, comme un guide. Sous les belles étoiles, on chante, on cogite, on dort paisiblement, on est libre. Des idiots, comme ces cinq gais-lurons, qui gesticulent frénétiquement sous une boule à facettes, chantent en allemand, parfois, et pratiquent le karaoké au restaurant chinois.

Avec son enchaînement de tableaux qui évoquent tour à tour l'amour, l'amitié, la malbouffe ou la fonte des glaces, Les Fouteurs de joie parviennent à désacraliser la mort pour mieux nous parler de la vie. Des étoiles et des idiots est un petit bijou de poésie, d'humanisme, de musicalité et de drôlerie.

Avec leurs spectacles musicaux aux textes drôles et affûtés, les cinq compères multi-instrumentistes font salle comble partout où ils passent. Leurs créations où chanson, théâtre et burlesque s'accompagnent d'une réflexion sur la société, font des Fouteurs de joie les ovnis réjouissants du spectacle musical français.

Projet participatif « Deblozay » de la Cie Rara Woulib : le 3 février 2023 à 19h dans les rues de Paulhan - gratuit

Deblozay est une déambulation festive orchestrée par des comédiens et musiciens qui nous entraînent dans le monde des rêves. *Deblozay* (« désordre » en créole haïtien) est un cheminement à travers la mémoire de la ville et de ses habitants mêlant théâtre, musique et chants. Ce projet se recrée in situ à chaque opus et de manière instantanée.

Dans cette grande fête, *Rara Woulib* s'empare du bitume et entraîne la foule dans la folie de la transe collective au son du rara et des chants sacrés du vaudou haïtien.

Le cortège déambulatoire de *Rara Woulib* bouscule le rythme de la ville et de ses habitants, qu'il entraîne dans une traversée ponctuée de surgissements impromptus, dans des lieux quotidiens et d'autres plus incongrus, dans une démarche de défricheur de nouveaux territoires.

Un projet recréé avec la participation des Écoles de musique de Lodève et de la Vallée de l'Hérault, ainsi que de chanteurs amateurs des territoires du Clermontais, du Lodévois Larzac et de la Vallée de l'Hérault.

Ce projet est porté en collaboration avec le Pays Cœur d'Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de Vallée de l'Hérault, dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle « Traversées Sensibles », cofinancé par Le Fonds Européen agricole pour le développement rural – L'Europe investit dans les zones rurales (programme Leader), la DRAC Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault

Projet « Mu.e » du Petit Théâtre de Pain : le 16 mars 2023 à 19h30 et le 17 mars 2023 à 20h30 à la salle des fêtes - payant

21 mars 2051. Quand sa mère passe en coup de vent après le boulot, Elli est encore là. Vautré. Il ne s'est pas connecté à ses cours de la journée mais n'a pas quitté sa série culte du moment dans laquelle Agatha Vireau, Premier Ministre, fait face à une vague de disparitions qui frappe de plein fouet toute la jeunesse du pays qu'elle gouverne. Dans le même temps et dans la vraie vie de l'adolescent, on assiste impuissant à un phénomène identique et inéluctable.

MU.e c'est l'histoire d'une évaporation virale et massive : celle de la jeunesse dans une société à quelques dizaines d'années devant la nôtre. C'est aussi une fiction dans la fiction qui demande des comptes à la réalité. Mais à quelle réalité ? Celle de la pièce que nous allons jouer devant vous ou celle que nous vivons tous pour de vrai ? Ce qui noue ces trois espaces-temps, c'est la peur et le rêve. La peur et le rêve engendrant méfiance envers le monde et désir de métamorphose.

MU.e est une intrigue à plusieurs entrées qui parle de la responsabilité et de la peur sur fond d'un appel ultime lancé par la jeunesse à la face de la société.

Le petit Théâtre de Pain réunira des jeunes de 15 à 25 ans du Collège de Paulhan et du Lycée de Clermont l'Hérault pour apparaître dans le spectacle, après une journée et demi de répétition, mercredi 15 et jeudi 16 mars 2023.

STAGE AUTOUR DE MU.E - Avec Eric Destout, Petit Théâtre de Pain : Sam. 4, Dim. 5, Sam. 11 et Dim. 12 mars de 10h à 18h- A Paulhan - Ouvert à tous - Dès 15 ans - payant

Le Petit Théâtre de Pain avec sa création *MU.e* s'est plongé dans un cycle autour de la « parole et de la jeunesse ». *MU.e* est une intrigue à plusieurs entrées qui parle de la responsabilité et de la peur sous fond d'un appel ultime lancé par la jeunesse à la face de la société.

Eric Destout, comédien au sein de la troupe, proposera un stage théâtre durant lequel vous serez invité à traverser les thématiques du spectacle : celles de la transmission et de la responsabilité, s'agissant tant de l'individu que de la société.

Pour explorer cela, il proposera une initiation à la pratique de l'improvisation théâtrale. Par le biais d'extraits du texte du spectacle, de dispositifs ludiques et d'exercices d'écriture, l'objectif sera de développer le goût de l'invention et de l'interprétation, l'attention de celui qui regarde et la réflexion de tous.

En fin de stage, une restitution clôturera le travail mené pendant ces 4 jours. Elle portera sur l'interprétation, la mise en espace et en mouvement de scènes écrites ensemble en atelier.

Article 2 – Engagements des parties

1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :

Moyens logistiques :

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement des spectacles
- Mettre en place le gardiennage éventuel des sites
- Fournir les flyers et affiches
- Organiser et gérer la billetterie
- Mettre en place le fléchage des parkings
- Souscrire les assurances nécessaires au déroulement de ses activités et notamment un contrat « responsabilité civile »
- Réaliser toutes les déclarations auprès des autorités compétentes selon la réglementation en vigueur.
- Le Sillon s'engage à restituer les locaux et espaces publics mis à sa disposition en bon état.

Moyens financiers :

- Prendre en charge le coût des contrats de cession des spectacles
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement des compagnies
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel des sites
- Prendre en charge les droits SACD/SACEM

2) La Commune de Paulhan s'engage à :

Moyens logistiques :

Projet « Les Vendanges du Sillon » : les 21 et 22 octobre 2022 à 20h30 salles des fêtes de Paulhan – payant (dès 19h30 dégustations de vin)

- La commune autorisera l'occupation de la salle du bas de la salle des fêtes et du hall du 19 octobre 2022 à 9h au 24 octobre 2022 à 12H
- La commune autorisera un branchement électrique sur l'armoire de la cuisine, et pour cela en fournira les clés au régisseur le 20 octobre à 9h.
- La commune se chargera du chauffage de la salle durant cette occupation.
- La commune se chargera du nettoyage de la salle avant et après la manifestation.
- La Commune autorisera le partenaire de la Communauté de Commune du Clermontais à proposer une activité de vente de boissons et snacking 1h avant les représentations et 1h30 après les représentations dans le hall de la salle des fêtes.

Projet participatif « Deblozay » de la Cie Rara Woulib : le 3 février 2023 à 19h dans les rues de Paulhan - gratuit

- La Commune autorise temporairement l'occupation du domaine public pour l'organisation du spectacle dans les rues de Clermont l'Hérault.
Les adresses précises seront communiquées au moins un mois avant les représentations.
- Selon les adresses communiquées, la commune devra prendre les arrêtés d'interdiction de stationnement et de circulation.
- La commune autorisera l'occupation de la salle du bas de la salle des fêtes et du hall **du 3 février 2023 à 8h au 4 février 2023 à 10h** pour y organiser les loges pour une centaine des personnes.
- La commune se chargera du chauffage de la salle durant cette occupation.
- La commune se chargera du nettoyage de la salle avant et après la manifestation.
- Autoriser la distribution d'une soupe dans la rue offerte aux spectateurs.
- La Commune autorisera le partenaire de la Communauté de Commune du Clermontais à occuper le domaine public pour y proposer une activité de vente de boissons et snacking 1h avant les représentations et 1h30 après les représentations. La vente se fera dans le camion de la Communauté de communes

Projet « Mu.e » du Petit Théâtre de Pain : le 16 mars 2023 à 19h30 et le 17 mars 2023 à 20h30 à la salle des fêtes – payant

- La commune autorisera l'occupation de la salle du bas de la salle des fêtes et du hall du 15 mars 2023 à 9h au 18 mars 2023 à midi pour faire le montage/représentations /démontage du spectacle.
- La commune autorisera l'occupation de la salle du haut de la salle des fêtes les 15 et 16 mars toute la journée pour y organiser les ateliers avec les jeunes qui participeront au spectacle
- La commune autorisera l'occupation d'une salle municipale (voire idéalement de la salle polyvalente ou salle de danse du Collège de Paulhan comme proposé par Claude Valéro) les 4, 5, 11 et 12 mars 2023 de 10h à 18h pour y organiser le stage de Théâtre.
- La commune autorisera un branchement électrique sur l'armoire de la cuisine, et pour cela en fournira les clés au régisseur le 15 mars à 9h.
- La commune se chargera du chauffage de ces espaces durant ces occupations.
- La commune se chargera du nettoyage de ces espaces avant et après chaque occupation.
- La Commune autorisera le partenaire de la Communauté de Commune du Clermontais à proposer une activité de vente de boissons et snacking 1h avant les représentations et 1h30 après les représentations dans le hall de la salle des fêtes.

Article 3 - Avenants

Toutes modifications des conditions et des modalités d'exécution de la présente feront l'objet d'avenant. Ceux-ci préciseront les éléments modifiés sans que cela ne puisse conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er} de la présente.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-l'Hérault, le 30 juin 2022

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais Le Maire de Paulhan

Claude REVEL

Claude VALERO

